

Argelès-Gazost, le 14 décembre 2020,

**Mesdames et Messieurs les membres du
conseil communautaire,**

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 21 décembre 2020 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2020
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;

1. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.1. Location des Bennes à Ordures Ménagères et Polybennes – autorisation de signature du marché public

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1. Ouverture dominicale des commerces – avis sur la demande de dérogation de la commune d'Argelès-Gazost

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. Définition de l'intérêt communautaire de la voirie

3.2. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) – désignation de 3 délégués suppléants

3.3. Commissions thématiques – composition et désignation des membres

4. INFORMATIONS

4.1. Syndicat Mixte du Hautacam – point sur l'installation et les premières orientations (M. Dominique GOSSET)

4.2. PETR « Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves » – point sur l'installation et les premières orientations (Mme Corinne GALEY)

4.3. Point d'information sur le Guichet Unique Rénovation Energétique (M. Nicolas ZARAGOZA)

4.4. Point sur le programme « Petites Villes de demain »

5. FINANCES

5.1. Tarifs des cantines à compter du 1^{er} janvier 2021

5.2. Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

L'accès au public est restreint, en fonction des places disponible.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

